

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Adopté

**AMENDEMENT**

N° AS108

présenté par

M. Clouet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier, M. Walter, Mme Fiat, Mme Erodi, M. Maudet, M. Kerbrat et Mme Amiot

**ARTICLE 37 TER**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, nous proposons la suppression de la réforme des retraites introduite par les sénateurs LR et qui correspond parfaitement aux projets des macronistes.

Le Sénat s'est donc prononcé en faveur d'un recul de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans et à accélérer le passage à 43 annuités de cotisation, préfigurant la réforme que le Gouvernement veut imposer sans tenir compte de l'avis des syndicats tous opposés à une telle réforme, à peine consultés dans le cadre de concertations fantoches.

Cette réforme est absurde et pénalisera les travailleurs. L'âge conjoncturel de départ à la retraite s'élève déjà à près de 63 ans. Il a augmenté d'environ 2 ans depuis 2010 sous l'effet des réformes successives et atteindra sous l'effet de ces réformes 64 ans dans quelques années, sans réforme supplémentaire.

En voulant reculer encore l'âge légal de départ à la retraite, Macron et les Républicains sont à contresens. C'est une absurdité économique - une telle réforme augmente le chômage et diminue les salaires - et sociale ! Aujourd'hui, 60 % des personnes qui ne sont pas à la retraite à 62 ans ne

travaillent déjà pas. Pire, 25 % des 10 % les plus pauvres sont déjà morts à 62 ans, et les ouvriers ont une espérance de vie 7 ans inférieure à celle des cadres !

Pour obtenir une retraite à taux plein et partir avant l'âge du taux plein automatique (67 ans), un assuré doit avoir cotisé un certain nombre d'années. Ce nombre n'a cessé d'augmenter pour atteindre 43 ans à partir de la génération née en 1972. Concrètement, cela signifie que sans même bouger l'âge légal de départ, une personne qui commence à travailler à 21 ans devra attendre 64 ans pour avoir une retraite complète.

Cette dynamique est lourde de conséquences pour les femmes, qui valident en moyenne moins de trimestres que les hommes. Elles doivent alors choisir entre poursuivre le travail (ou le chômage) jusqu'à l'âge du taux plein automatique, ou partir avec une pension réduite, notamment par le mécanisme de décote. 19 % des femmes font le premier choix, tandis que 8 % subissent la décote.

Par cet amendement nous proposons donc d'empêcher le recul de l'âge légal de départ à la retraite.